

17/25 ANS

FORMATION THÉORIQUE BAFA

Du 25 avril au 2 mai 2021
8 jours / Nombre de places : 25 jeunes

Cette année, la direction Jeunesse met en place le « **BAFA Théorique** ». La partie théorique est la première des trois parties permettant l'obtention complète du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur.

Cette première partie se déroule sur 8 jours complets. Son obtention permet de travailler en tant qu'animateur stagiaire. Un entretien préalable à la participation au stage est mené en lien avec l'organisme de formation, les CEMEA (Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active), association nationale d'éducation populaire, reconnue d'utilité publique.

Le contenu de la formation est consacré, en dehors des fondamentaux abordés habituellement, à l'animation en milieu urbain (capacité à mobiliser les ressources d'une ville dans la mise en place d'actions d'animation) ainsi qu'à l'encouragement à la prise d'initiative citoyenne par les jeunes.

En raison de la situation sanitaire et de l'évolution des mesures qui peuvent être prises, la session du BAFA est susceptible d'être modifiée ou annulée. L'initiative tient compte des protocoles sanitaires, nous vous invitons à respecter les gestes barrières lors de celle-ci.

BOUGE AVEC TA VILLE !

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE JEUNE OU L'AUTORITÉ PARENTALE (POUR LE/LA PARTICIPANT.E)

NOM, PRÉNOM

	Père ou tuteur	Mère ou tutrice	Jeune majeur
Nom (en majuscule)			
Prénom			
Adresse (n° rue, bât., appart., ville)			
Tél. dom.			
Tél. prof.			
Tél. port.			
Courriel			
Mutuelle			
N° de S.S. dont dépend le jeune			

JE, SOUSSIGNÉ(E) :

Déclare avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription et de facturation du stage stipulées dans ce document.

Signature(s) obligatoire(s)

Parents ou tuteur pour les mineurs

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

INSCRIPTION du 22 mars au 2 avril

CONFIRMATION du 19 au 23 avril

Les familles qui n'auraient pas soldé les frais des précédents séjours sont invitées à le faire avant de procéder à toute nouvelle demande d'inscription.

Conformément au principe de la politique sociale décidée par le conseil municipal, la participation familiale est calculée en fonction des ressources.

Pour faire calculer votre quotient familial (obligatoire avant toute inscription à un BAFA), ou connaître le montant de votre facture, le service Pôle Familles se tient à votre disposition (37 rue Saint-Juste Tél 01 49 60 24 03 : uniquement sur rendez-vous).

Un courrier indiquant tous les documents à apporter sera envoyé aux jeunes et leur famille. Pour les mineurs, les inscriptions devront être faites **uniquement** par le responsable légal de l'enfant (mère, père ou tuteur) car des documents seront à remplir et à signer sur place.

DIRECTION JEUNESSE

3/5, rue Raspail - 01 49 60 25 10 ou 01 49 60 29 04

Horaires d'ouverture :

Lundi - mercredi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 17 h

Jeudi : 9 h à 12 h - Vendredi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 16 h30